

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JANVIER 2026

COMPTE-RENDU

COMMUNE DE TOUËT-SUR-VAR (ALPES MARITIMES)

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 30 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Touët-sur-Var étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances après convocation légale sous la présidence de Monsieur Roger CIAIS, Maire.

En exercice : 14

Présents : 11

Roger CIAIS, Alain MARTINEZ, Gérard LANOT, Christophe FAITOT-ROBION, Elodie BRIENNE, Martine ABIBI, Yvonne HAMON, Jennifer LECABLE, Jacques JOLY, Bastien NATALI, Dominique SASSI.
--

Formant la majorité des membres en exercice.

Absentes ayant donné procuration : Hélène COLOMBIÉ à Roger CIAIS,
Sandrine SALINAS à Elodie BRIENNE

Absente : Nathalie CHARRIER

Il a été procédé conformément à l'article L121.14 du code d'Administration Communale, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. Monsieur Alain MARTINEZ ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

1. Inscription au Budget Primitif 2026 des Restes à Réaliser en investissement **Délibération sur la fongibilité des crédits pour transfert de chapitre à chapitre**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de procéder à l'inscription des restes à réaliser en investissement au budget primitif afin de procéder aux règlements des opérations engagées en 2025 :

- La rénovation de l'église du Haut-Village,
- La rénovation de la galerie des Présidents,
- L'installation photovoltaïque autoconsommation,
- Les entrepôts communaux,
- Les vignes des écoles au Plan Sotteirran.

Le montant global des restes à réaliser pour les dépenses en investissement est de 772 073.17 €, le montant global des restes à réaliser pour les recettes en investissement est de 514 900 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'inscrire les montants des restes à réaliser, 772 073.17 € pour les dépenses d'investissement et 514 900 € pour les recettes d'investissement, au budget primitif 2026.

Monsieur le Maire expose également la mise en place de la fongibilité des crédits pour procéder à des virements de chapitre à chapitre dans la limite des 7.5 % des dépenses réelles à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité dite asymétrique permet notamment d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet aussi de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité budgétaire et la réactivité opérationnelle. L'assemblée délibérante est informée, alors, des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des virements des crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

2 Propositions des projets pour la préparation des investissements à inscrire au Budget Primitif

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les projets pour l'exercice 2026 :

- La sécurisation contre les chutes de pierres au cœur du village : montant de la dépense 50 000 € subventionné à 80 %,
- Les vignes des écoles : Le partenariat est composé de 3 communes (Touët-sur-Var, La Roque-en-Provence, Châteauneuf-Grasse (chef de file)), de l'association AGRIBIO 06 qui regroupe des agriculteurs en agriculture biologique, de la SCIC des Ferrages qui est productrice agricole mais aussi distributrice auprès des cantines scolaires.

Les différents partenaires ont établi des devis et évalué des temps de travaux afin de présenter un projet, dont la durée est de 3 années (août 2025-août 2028). Son montant s'élève à : 728 667.62 € H.T. avec une prise en charge par le dossier FEADER estimée à 445 411.10 €. Concernant Touët-sur-Var, le montant des travaux et investissements s'établit à : 285 511.60 € H.T. Le dossier FEADER permet une prise en charge de 40 % des coûts d'investissements et de 80 % des prestations de service, de la communication et de l'accompagnement technique. Pour la commune de Touët-sur-Var, la prise en charge par le dossier FEADER s'établit selon les prescriptions du dossier à : 166 585.52 €.

La commune pourra compléter le financement des investissements par une demande de subvention complémentaire au Département, afin de porter à 80 % le soutien financier des travaux d'investissement et modifiera le plan de financement joint en conséquence lors de cette demande de financement complémentaire,

- L'extension du cimetière,
- L'aménagement du local du 14 juillet en lieu de rencontre pour le comité des fêtes,
- Programmation de la Dotation cantonales 2026 :
 - o Mise en œuvre de grilles d'évacuation des eaux pluviales au quartier « Praz-de-Blanc » pour un montant de 4 000.00 € H.T ;
 - o Mise en œuvre d'un poteau à incendie à l'entrée du Haut-Village pour un montant de 3 814.25 € H.T ;
 - o Acquisition et pose de 2 feux pédagogiques et 2 radars pédagogiques solaires pour un montant de 18 288.90 € H.T ;
 - o Modernisation et extension du système de vidéo-surveillance pour un montant de 9 609.19 € H.T ;

○ Réfection du canal du Cians, route René Coty pour un montant de 3 040.00 € H.T.
Le montant total estimatif de la dépense s'élève à 38 749.34 € H.T, soit 45 894.81 € T.T.C.
Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de Monsieur le Maire et le montant des travaux de 38 749.34 H.T € et autorise Monsieur le Maire à commencer les travaux sans attendre l'arrêté de subvention et mandater les factures sans attendre le vote du budget.

3 Engagement de dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'engager et mandater les dépenses suivantes, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2025, sans attendre l'adoption du budget primitif 2026.

Intitulé opération	Montant De la dépense TTC	N° d'opération	N° D'article	N° De chapitre
Dotation cantonale 2026	45 894.81 €	171	2135	21

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement ci-dessus sans attendre l'adoption du budget primitif 2026.

4 Agent d'entretien

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il avait été envisagé de remplacer l'employée communale chargée de l'entretien des bâtiments. Entre temps, deux sociétés de nettoyage avaient été contactées. La société Magic Clean a été retenue. L'expérience avec cette société, malgré quelques absences, donne satisfaction et le travail est de qualité.
Le conseil municipal, à l'unanimité, valide et décide de poursuivre le maintien du prestataire Magic Clean.

5 Ventes des parcelles A460 et A712

Monsieur Alain Martinez informe Monsieur le Maire et le conseil municipal de la demande de Monsieur Nicolas ROLAND et de Madame Frédérique ROLAND d'acquérir les parcelles cadastrées A460 et A1712 jouxtant leur propriété appartenant à la commune.

Monsieur Alain MARTINEZ propose à Monsieur le Maire et au Conseil Municipal de vendre ces parcelles, acquises dans des procédures de biens sans maître, au prix de 4 000 € à Monsieur Nicolas ROLAND et Madame Frédérique ROLAND. Il précise que les acquéreurs ont pris en charge la moitié des frais de géomètre. Concernant la parcelle voisine, elle sera proposée ultérieurement à un prix à déterminer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la vente des parcelles A460 et A712 à Monsieur Nicolas ROLAND et Madame Frédérique ROLAND pour un montant de 4 000 € et autorise Monsieur Alain MARTINEZ à signer tous les actes afférents à cette vente.

6 Feu d'artifice du 13 juillet 2026

Monsieur Alain MARTINEZ expose à Monsieur le Maire et au conseil municipal le devis de l'artificier Feux Artifices UNIC pour le spectacle pyrotechnique du 13 juillet.

Le coût pour le spectacle est proposé à 2 500 € H.T. Le prestataire s'engage de bloquer ce tarif de 2 500 € H.T pour une durée de 3 ans.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de l'entreprise Feux Artifices UNIC et autorise la signature du contrat.

7 Procédure SPANC

Monsieur Gérard LANOT informe Monsieur le Maire et le conseil municipal que le SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif) a réalisé un diagnostic. Le rapport technique informe que des travaux de mise aux normes sont à réaliser dans un délai de 4 ans.

Monsieur le Maire propose de demander des devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander des devis.

8 Questions diverses

Monsieur Gérard LANOT informe Monsieur le Maire et le conseil municipal de la contrainte rencontrée pour l'extension du cimetière. Dans la mesure où l'accord du propriétaire n'est pas obtenu, un devis serait à prévoir pour accéder à l'extension prévue du cimetière en positionnant une grue à l'entrée du cimetière.

Le devis proposé par Médiaco s'élève à 2 150 € T.T.C.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le devis proposé par Mediaco si la réponse du propriétaire ne permet pas l'accès au nouveau terrain pour l'extension du cimetière.

Madame Élodie BRIENNE informe Monsieur le Maire et le conseil municipal avoir été sollicitée par une psychomotricienne pour une demande d'installation dans notre commune. Une solution de partage du local du kinésithérapeute peut être envisagée.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'étudier une possibilité d'occuper et partager le local du kinésithérapeute.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal avoir été sollicité par un institut cils et sourcils pour une demande d'installation dans notre commune. Cette praticienne pourrait être installée dans le bureau à la salle de sports dans laquelle est déjà installée la coiffeuse Jennifer. Ces deux disciplines étant complémentaires, le bureau non occupé par Activallées pourrait accueillir ce nouvel institut.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord sur cette possibilité.

Monsieur Christophe FAITOT-ROBION :

- Expose au conseil municipal une demande faite lors la réunion des Associations. Un état des lieux des salles communales est demandé avant et après chaque manifestation afin d'éviter les malentendus. Monsieur Christophe FAITOT-ROBION propose lors de la mise en place des événements que l'état des lieux entrant et l'état des lieux sortant soient pris en charge par les agents municipaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide que les états des lieux soient désormais réalisés systématiquement par les agents municipaux le vendredi, pour l'état des lieux entrant, et lundi, pour l'état des lieux sortant, pour les locations de salles par les associations.

- Informe le conseil municipal avoir observé un dysfonctionnement au jardin d'enfants. En effet, à la suite des travaux de l'Ombrière sur le parking de l'Olivier, la clôture a dû être déplacée. Le tourniquet est maintenant trop proche de la clôture, les enfants risquent de se

blessé. Monsieur le Maire informe que pour des questions de sécurité, le tourniquet doit être retiré.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de faire retirer le tourniquet par les agents municipaux.

- Présente au conseil municipal une demande du comité des fêtes. Le comité des fêtes propose de mettre en place un « Beach volley » dans le City Stade, situé sur l'Avenue Georges Pompidou. Le comité des fêtes demande si un portail plus grand peut être installé pour permettre l'accès d'un véhicule motorisé (actuellement la porte ne permet l'accès à un véhicule). Le comité des fêtes s'engagerait à poser un bidon avant d'y déverser du sable pour organiser un « Beach volley » durant la période estivale et de remettre en état après l'utilisation. Monsieur le Maire propose d'établir des devis.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de demander des devis pour réaliser cette porte.

- Informe que depuis la fin des travaux en novembre 2025 sur le parking de l'Olivier, des containers sont toujours présents. Monsieur le Maire contactera l'entreprise Amabatilux pour l'enlèvement des deux bennes.

La séance est close à 18h40

Roger CIAIS, Maire de Touët-sur-Var
Le 30 janvier 2026